

Eggenschwiler Alexandre
Rue de la Gruyère 20
1632 Riaz

Mail

Direction du
développement territorial,
des infrastructures, de la
mobilité et de
l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Bulle, le 27 août 2025

Prise de position relative à la consultation du 23 juin relative à l'inscription dans la LATeC d'une distance minimale entre les habitations, ainsi qu'à la consultation du 13 juin 2025 concernant les adaptions apportées au projet de PSEM suite à la consultation de 2024

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen soucieux de la nature et étroitement concerné par le bien être des habitants du secteur « La Combe » à Bulle, je tiens à défendre l'inscription d'une distance minimale de 200 m entre les habitations et les exploitations de gravière. Cette distance peut être réduite à 100 m en fonction des circonstances et doit être de 300 m pour les zones d'habitation dans l'axe des vents.

Une telle mesure est indispensable afin de protéger les populations concernées, riveraines des exploitations et des routes d'accès, contre les nuisances nocives contre leur santé. Cela est d'autant plus indispensable avec la densification des zones à bâtir qui augmente d'autant le nombre de personnes affectées. Pour le